

LETTRE D'ENTENTE CC-2019-43

ENTRE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), d'une part

ET

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – CSN, d'autre part

OBJET : Entente relative à la mise en place de la Convention collective 2015-2022

- ATTENDU** les négociations dans le but de renouveler la présente Convention (2013-2015);
- ATTENDU** le retrait de la Convention de la notion de gestion d'une banque de candidatures des chargés de cours;
- ATTENDU** que le texte de la Convention collective est difficile à comprendre sur les aspects relatifs au congé parental;
- ATTENDU** la réécriture de l'article et de la politique sur le perfectionnement des chargés de cours;
-

D'UN COMMUN ACCORD, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le Conseil d'administration abrogera dès que possible la politique de gestion de la banque de candidatures des chargés de cours.
2. L'employeur produira un guide sur le congé parental avant la fin de l'année 2019.
3. Dans le cadre de la réécriture des textes de la Convention et de la politique sur le perfectionnement des chargés de cours, les parties ayant convenu d'un nouveau texte de la Convention. Dans ce processus, certains contenus ont été retirés de la Convention afin de les insérer dans la politique. À ce sujet, les parties conviennent de terminer la réécriture de la politique avant la fin de l'année 2019. Le Conseil d'administration abrogera la politique de perfectionnement des chargés de cours, le plus tôt possible après que les parties aient convenues d'une nouvelle politique. Cette politique sera annexée à la Convention.
4. Le texte dûment signé de la Convention 2015-2022, remplace les lettres d'entente CC14-02 ayant pour objet « Entente relative aux différentes formules d'enseignements » et CC14-03 ayant pour objet « Cours à distance ».
5. Le Syndicat procédera au retrait du grief d'interprétation sur l'article 10, C-2015-09. Le Syndicat informera l'arbitre de la fin de l'arbitrage.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Rouyn-Noranda ce 25^e jour de juin 2019.

POUR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Lucie Poulin,
Directrice des ressources humaines

POUR LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET
CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-
CSN



Francis Bouffard,
Président



Patrice LeBlanc,
Doyen à la gestion académique et aux études



Simon Ouellet,
Vice-président